



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	Mme MASSEI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
Mme SANNA	à	M. FILONI
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
Mme VILLANOVA	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/38

Prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires Rossini

Autorisation de signer et exécuter le marché

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires Rossini.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 02 décembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 12 janvier 2016 à 11h00.

Les variantes n'étaient autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	65%
De la méthode d'organisation	20%
Des moyens humains dédiés	25%
Des moyens techniques dédiés	15%
Qualité des produits	5%
Critère : Prix des prestations	35%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 9 février 2016 a décidé d'attribuer le marché de prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires Rossini à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires Rossini avec la société SN ACPV.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 9 février 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 22 février 2016 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires Rossini avec la société SN ACPV pour un montant annuel de 35 300 euros H.T.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI


A circular official stamp of the Mayor of Ajaccio is partially visible behind the signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

